

(r)

( N° 243. )

# Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 27 JUIN 1873

---

Crédits extraordinaires au Ministère des Travaux Publics à concurrence  
de fr. 172,897-94 (1).

---

## RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION (2), PARM. LEFEBVRE.

---

**MESSIEURS,**

Les différents crédits extraordinaires à concurrence de fr. 172,895-94, demandés par le Département des Travaux Publics, pour solder des créances résultant de travaux extraordinaires, décrétés par des lois spéciales, n'ont été, dans le sein de la commission, l'objet d'aucune observation.

La commission s'est bornée à émettre le vœu de voir plus souvent le Département des Travaux Publics entrer dans la voie des transactions et éviter ainsi de longs et coûteux procès. Elle a l'honneur de vous proposer l'adoption du projet de loi.

*Le Rapporteur,*

L. LEFEBVRE.

*Le Président,*

P. TACK.

---

(1) Projet de loi, n° 232.

(2) La commission était composée de MM. TACK, président, BEECKMAN, LEFEBVRE, THONISSEN NOTHOMB, WASSEIGE et VAN OVERLOOP.

---